

**TERMES ET CONDITIONS / CONDITIONS GENERALES DE VENTE –
RETRAITE YOGA & CHANT SPONTANE
du 30 SEPTEMBRE au 5 OCTOBRE 2023
à EGINE en Grèce**

Préalablement à toute réservation, les présentes conditions générales de vente sont mises à la disposition de toute participante à titre informatif, conformément aux dispositions du code de la consommation. Toute réservation implique l'acceptation sans réserves de la participante et son adhésion à ces conditions générales qui prévalent sur toutes autres stipulations éventuelles. Tout autre document que les présentes conditions générales n'ont qu'une valeur indicative.

PARTICIPATION

• Les participantes à la retraite doivent se conformer pleinement à toutes les règles de santé et sécurité énoncées par Oikia Karapanou et les facilitatrices. Les participantes à la retraite doivent s'assurer auprès du corps médical que leur état de santé physique et psychique leur permet de participer à la retraite. Les participantes qui souffrent de blessures ou de maladies doivent consulter un médecin au préalable pour valider leur participation et en informer les facilitatrices lors de leur inscription.

PRIX

• Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la passation de la réservation.

Les prix de base sont :

- Prix en chambre partagée = 855€
- Dans le cadre de la promotion de la retraite, les facilitatrices se réservent le droit de proposer à tout moment des offres spéciales, des réductions, des promotions et / ou des bonus sans que cela n'affecte le statut des participantes ayant déjà payé leur acompte, et sans qu'elles puissent prétendre aux mêmes conditions promotionnelles
- Les promotions ne sont pas cumulables

MODALITES DE REGLEMENT

- Un acompte initial de 355€ est dû à l'inscription, à verser à Temesira.
- A réception de votre inscription nous vous enverrons un bulletin destiné aux facilitatrices et à l'Oikia Karapanou pour l'élaboration des menus et des pratiques.
- Le solde sera à régler aux facilitatrices avant le début de la retraite

RESERVATION

- La réservation est effective à l'encaissement de l'acompte.
- Toute demande de modification ou d'annulation de la réservation conclue par la participante devra être formulée par un écrit, adressée par voie électronique sur la messagerie de Camille Sfez ou de Brigitte Rietzler. A défaut, sa demande ne sera pas prise en compte.
- Par la réservation, les participantes reconnaissent avoir pris connaissance du descriptif de la retraite ainsi que des conditions de vente.

ANNULATION ET POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

• La retraite est soumise à un nombre minimal de 8 participantes. Les facilitatrices et l'Oikia Karapanou se réservent le droit d'annuler la retraite à tout moment en cas de circonstances exceptionnelles ou par manque de participation tel que défini précédemment. Dans ce cas, les participantes recevront une notification :

- au minimum 1 mois avant la date du départ

Vous pourrez alors :

- soit annuler votre participation et obtenir le remboursement des sommes versées, sans aucune indemnité compensatoire,
- soit reporter votre participation à une retraite ultérieure.
- Les facilitatrices et l'Oikia Karapanou ne peuvent être tenus responsables de tout autre coût que les participantes auraient pu contracter à l'égard de la formation, y compris billets de train ou avion, frais d'hébergement, assurance, visas et autres frais de voyage.

• **Droit de rétractation du client :**

La cliente a le droit de se rétracter du contrat conclu sans donner de motif dans un délai de quatorze jours à compter du jour de la réservation et du versement de l'acompte. Le délai de rétractation ne s'applique pas pour les réservations effectuées à moins de 45 jours avant le début de la retraite.

Toute notification de rétractation devra être impérativement formulée par un écrit adressé par voie électronique sur la messagerie de Camille Sfez ou de Brigitte Rietzler. A défaut, la demande ne sera pas prise en compte.

- Passé le délai de rétractation de 14 jours toutes les demandes d'annulation doivent être formulées dans les plus brefs délais par un écrit adressé par voie électronique sur la messagerie de Camille Sfez ou de Brigitte Rietzler. A défaut, la demande ne sera pas prise en compte.
- La date de réception de l'email sera retenue pour le calcul des frais d'annulation.
- Quelles que soient les circonstances, les conditions d'annulation suivantes s'appliquent :
 - En cas de désistement jusqu'à **deux mois (60 jours) avant le début du stage**, les arrhes vous seront remboursées déduction faite des frais de dossier de 40€.
 - En cas d'annulation **30 jours avant le début du stage** : les arrhes seront conservées en intégralité.
 - En cas d'**annulation ultérieure** ou d'empêchement, la participation financière complète vous sera demandée, même en cas de maladie ou de force majeure.
- Toute retraite démarrée est due dans son intégralité, en cas d'arrêt pour quelque raison que ce soit aucun remboursement ne sera accordé.

- Les participantes ont la responsabilité de souscrire une police d'assurance couvrant leur responsabilité civile personnelle, leur assurance santé, leur assurance voyage et annulation pour toute la durée de leur voyage.

COMPORTEMENTS

- Les participantes s'engagent à ne pas avoir de comportements qui puissent représenter une nuisance ou une gêne pour l'Oikia Karapanou, ses invités, son personnel ou ses propriétaires. Les participantes s'engagent à respecter l'usage des lieux tels que défini par son règlement.
- Les participantes à la retraite se doivent de respecter les lieux, et maintenir les infrastructures de l'Oikia Karapanou, ses équipements, son mobilier et accessoires en bon état et de veiller à l'état de propreté en quittant les lieux. Elles s'engagent à remplacer tous les objets endommagés ou manquants avec des articles de même nature et de valeur égale.
- Toute l'organisation du voyage jusqu'à l'Oikia Karapanou est sous la seule responsabilité des participantes. Il est de leur responsabilité de réserver et de payer leur propre transport et de s'assurer qu'elles disposent de tous les documents de voyage nécessaires, visas, assurances, etc.
- Les organisatrices ne peuvent accepter aucune responsabilité pour le retard ou l'annulation de vols, bateaux, autobus ou autres moyens de transport vers et depuis le centre de retraite.
- Les participantes qui souffrent de blessures ou de maladies doivent consulter un médecin au préalable pour valider leur participation et en informer les facilitatrices lors de leur inscription.
- Les facilitatrices ne sont pas responsables des blessures qui peuvent survenir lors de l'utilisation des installations de l'Oikia Karapanou ou de la participation à des activités proposées durant la retraite.

- Les facilitatrices ne peuvent nullement être tenues responsables en cas de perte ou d'endommagement de biens personnels ou d'objets de valeur durant la formation.
- En cas de problème ou de désaccord, les participantes en informeront directement les facilitatrices dès que possible et en premier lieu avant d'en discuter avec un tiers.
- Les facilitatrices ne peuvent être tenues responsables en cas de force majeure ou de situations qui échappent à leur contrôle. Cela couvre les catastrophes naturelles, la guerre, les «actes de Dieu», la fermeture des aéroports, les troubles civils, les accidents ou erreurs dus à des tiers, y compris les fournisseurs, les sous-traitants et les administrations locales.
- Les facilitatrices ne sont pas responsables de la sécurité et de la sûreté des participantes durant le séjour et les voyages vers et depuis l'Oikia Karapanou. Les facilitatrices ne peuvent être tenues responsables des pertes, dommages, blessures, maladies ou décès qui peuvent survenir pendant ou suite à la retraite. La souscription d'une assurance adéquate est de la responsabilité des participantes. Les participantes renoncent à toute réclamation contre les organisateurs et enseignants pour une telle perte, dommage, blessure ou décès.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Décharge

En tant que participante à la retraite, je déclare être en parfaite condition physique, mentale et émotionnelle pour pratiquer le yoga, la méditation et le chant, et pour prendre part à toutes les activités qui seront proposées durant la formation. J'accepte qu'il est de mon entière responsabilité d'évaluer le risque qu'une activité peut représenter pour moi, de respecter les consignes de sécurité des enseignants et de ne pas me mettre dans une situation à risque. La pratique du yoga, comme la pratique de toute forme d'exercice, pouvant causer ou aggraver des problèmes physiques, il est de ma responsabilité de prendre un avis médical et de prévenir les facilitatrices de ce qui pourrait limiter ma participation à cette retraite. J'assume l'entière responsabilité de ma participation aux cours et renonce à toutes plaintes qui concerneraient la responsabilité des facilitatrices et partenaires.

2. Allergies alimentaires

En cas d'allergies alimentaires je suis entièrement responsable de prévenir au préalable les facilitatrices et le personnel de l'Oikia Karapanou de mes allergies et intolérances et de vérifier par moi-même en cas de doute auprès du personnel en cuisine les ingrédients utilisés dans la préparation des plats.

3. Droit à l'image

Durant la retraite les facilitatrices ou autres participantes peuvent prendre des photos ou vidéos sur lesquelles je peux apparaître. En participant à la retraite, j'accepte que ces photographies ou vidéos puissent être utilisées par les facilitatrices à des fins promotionnelles, éducatives et d'information dans des flyers, brochures, newsletters, ou sur des sites internet ainsi que sur les réseaux sociaux, sans compensation de ma part.